



19 décembre 2020

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

Le Premier ministre a échangé avec le Bureau exécutif de l'AMF sur la crise sanitaire et l'actualité des collectivités territoriales

Le Premier ministre, Jean Castex a convié hier le Bureau exécutif de l'AMF à une visioconférence pour faire le point sur la crise sanitaire et sur l'actualité des collectivités territoriales.

En premier lieu, le Président de l'AMF François Baroin a demandé au Premier ministre, au nom des maires de France, de bien vouloir transmettre au Président de la République, Emmanuel Macron ses vœux de prompt rétablissement.

L'AMF a exprimé au Premier ministre sa satisfaction sur les conditions d'information et de dialogue entre le gouvernement et les représentants des différents niveaux de collectivités territoriales concernant le suivi de la situation sanitaire et la préparation des campagnes de vaccination à venir. A cet égard, le Bureau de l'AMF a insisté sur la nécessité que la traçabilité du consentement, à se faire vacciner, des personnes résidentes en EHPAD soit parfaitement garantie.

François Baroin a rappelé au Premier ministre la parfaite disponibilité des maires pour accompagner les efforts de l'Etat dans la gestion de proximité de la crise sanitaire, tant pour ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif de tests que l'organisation de la vaccination.

A propos des conséquences économiques de la situation sanitaire, André Laignel a de nouveau alerté le Premier ministre sur l'insuffisance des compensations, qui entraîne une baisse drastique de la capacité d'investissement des communes et des intercommunalités. A terme, c'est leur participation significative au plan de relance qui est remise en cause. Sur ce point, les divergences demeurent profondes entre le gouvernement et l'AMF.

François Baroin a également fait part de son inquiétude pour l'avenir des entreprises de proximité (notamment dans l'hôtellerie et la restauration) particulièrement affectées par la baisse d'activités et a demandé au Premier ministre d'étudier les conditions dans lesquelles l'Etat pourrait prendre à sa charge le remboursement des PGE qu'il leur a accordés, sous forme soit d'équivalent fonds propres soit de subventions afin de préserver leur capacité à surmonter la période de crise. Dans le même esprit, les élus présents ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant le monde de la culture et le milieu associatif.

Concernant enfin le projet de loi 4D, le Bureau de l'AMF a souhaité qu'une véritable négociation s'ouvre, une fois clarifiées les orientations proposées par le Gouvernement.

Contacts presse

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr